

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 41593

Déclaration de Maladie : N° S19-0001121

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1227 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AZOUN GH Rikia Date de naissance : 01/01/1983

Adresse : Hay Ali Abdellah Rue 133 N°19 Casablanca

Tél. : 05-22-21-94-54 Total des frais engagés : 2568 Dhs

24 SEP. 2020

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ZRYOUI Meriemie
Ophtalmologue
52, Bd. el Khalil Hay Ali
Abdellah Casablanca
Tél: 05 22 52 32 42

CA

Date de consultation : 14/07/2020

Nom et prénom du malade : AZOUN GH Rikia Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Allégeration oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CA

Signature de l'adhérent(e) : CA

25 SEP. 2020
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/07/2020	CSAF	300,00		Dr. ZRY OUL Ophtalmologiste 52, Bd. el Khalil Hay El Béchir Tél: 05 22 53 38 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/7/87 Dad	88,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE OULFA Opticien Optométriste Lot. Al Azafra Gr 2 - 998 N° 10 GSM : 0665 31 68 44 - Casablanca	22/07/2023			lunettes		OPTIQUE OULFA Opticien Optométriste Lot. Al Azafra Gr 2 - 998 N° 10 GSM : 0665 31 68 44

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meriemé ZRYOUIL

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voies Lacrymales

Permis de Conduire



الدكتورة مريم ازرويل

اختصاصية أمراض و جراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (جلالة) بالليزر

سكري العيون - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدموي

رخصة السياقة

Le : 14 juillet 2020 في :

Mme AZOUGH Rkia

٦٨١ س

VITADROP: collyre



1 goutte 4 fois/jour, les deux yeux, 1 Mois



Dr. ZRYOUIL Merieme
Ophtalmologue
52, Bd. el Khalil Hay Mly
Abdellah - Casablanca
Tél: 05 22 52 38 42

PHARMACIE AL KHALL
506, Bd. Al Khalil
Hay Mly, Abdellah
Ain chock - Inara
Tél.: 05 22 52 07 67
Casablanca
* EL HASKI Med. *

52, Bd El Khalil, Etage 1, Hay Moulay Abdellah Aïn Chock - Casablanca

☎ 05 22 52 38 42

✉ drzryouilmeryem@gmail.com



Optique Oulfa

Optique Oulfa

Lot Al Azhar Gr 2 IMM 98 N°10

Casablanca

GSM : 06 65 31 68 44

FACTURE

OPTIONE
N° 000037
Opt. Al Azahr Gr. 2 Imm. 98 N°10
Gsm : 0665 31 68 44 - Casablanca

Casablanca, le:

22/07/2020

M : A ZDUGHT R Khia

N° de Nomenclature :

Docteur : Marieme ZRHUIIL

Monture :	optique VL + VP	600	,00
-----------	-----------------	-----	-----

Verres :	Organique AR		
----------	--------------	--	--

VL :	Organic que BL		
------	----------------	--	--

OD :	+1,75 (-1,75 à 95°)	500	,00
------	---------------------	-----	-----

OG :	+1,50 (-1,75 à 65°)	500	,00
------	---------------------	-----	-----

VP :			
------	--	--	--

OD :	ADD + 2,75	300	,00
------	------------	-----	-----

OG :	ADD + 2,75	300	,00
------	------------	-----	-----

OPTIONE OULFA Opticien Optométriste Lot Al Azahr Gr. 2 Imm. 98 N°10 Gsm : 0665 31 68 44 - Casablanca	Total :	2200	,00
--	---------	------	-----

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

Deux Mille Deux

OPTIONE
OULFA
Opticien Optométriste
Lot. Al Azahr Gr. 2 Imm. 98 N°10
Gsm : 0665 31 68 44 - Casablanca
en Espèce

**Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux**

Chirurgie de Cataracte (Phacoémulsification)

Diabète oculaire-glaucome

ANGIOGRAPHIE - OCT - LASER

Chirurgie des Voies Lacrymales

Permis de Conduire



**اختصاصية أمراض
و جراحة العيون**

جراحة المياه البيضاء (جلالة) بالليزر

سكري العيون - ضغط العين

تصوير أوعية الشبكة و الليزر

جراحة مسالك الدموية

رخصة السياقة

Le : **14 juillet 2020** في :

Mme AZOUGH Rkia

**1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets, Amincis**

VL :

OD = + 1.75 (- 1.75 à 95°)

OG = + 1.50 (- 1.75 à 65°)

OPTIQUE DULFA
Opticien Optométriste
Tél. 0665 31 66 44 - Casablanca

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.75

Dr. ZRYOUIL Merieme
Optalmologue
52, Bd el Khalil Hay My
Abdellah - Casablanca
TEL 05 22 52 38 42